

TRANSMIS LE 4/07/2023
REÇU LE 4/07/2023
AFFICHÉ LE 4/07/2023
NOTIFIÉ LE 5/07/2023
PUBLIÉ LE 5/07/2023
EXÉCUTOIRE LE 5/07/2023

2023/..



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°03

OBJET : SERVICE JURIDIQUE – PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE AU MAIRE POUR DES MENACES LE VISANT AINSI QUE SON FILS.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI-LOYALE

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC.

Marion WERNER : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Claire LE BERRE : Marie-Christine CAVECCHI

Rachel SABATIER GIRAULT : Frédéric LÉPRON

Bruno DE CARLI : Franck GAILLARD

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Juridique

Question n° du CM en date du 22/06/2023- P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION n° 3

OBJET : SERVICE JURIDIQUE – PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE AU MAIRE POUR DES MENACES LE VISANT AINSI QUE SON FILS.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-29 et L.2123-35 du code général des collectivités territoriales,

VU le courrier adressé par Maître Raguin au procureur de la république le 1^{er} juin 2023,

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 mai 2023, des inscriptions, de type tags, ont été découvertes sur des équipements publics d'un parc du quartier dit de la Fontaine Bertin, constitutives de menaces de mort à l'adresse tant du maire, Xavier Melki, que de son fils, nommément désignés,

CONSIDÉRANT l'obligation légale faite aux collectivités publiques d'accorder la protection fonctionnelle aux élus notamment victimes d'agressions, physiques ou verbales,

CONSIDÉRANT que Mme CAVECCHI, 1^{ère} Adjointe au Maire, préside la séance pour cette question,

CONSIDÉRANT que M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

APRÈS l'avis de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 8 juin 2023,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ des votants**, étant précisé que le Maire n'a pas pris part au vote, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DECIDE d'accorder à Monsieur le Maire, Xavier Melki, la protection fonctionnelle pour les menaces relevées le 30 mai 2023, le visant nommément ainsi que son fils.

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne

Conseiller Régional d'Île-de-France



À l'UNANIMITÉ des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire

L'Adjoint au Maire



Madame Nadine Sense
Le 5 juillet 2023

Acte à classer**DEL22062023Q3**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-03T17-13-01.00 (MI246119213)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230622-DEL22062023Q3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SERVICE JURIDIQUE - PROTECTION FONCTIONNELLE ASSOCIÉE
AU MAIRE POUR DES MENACES LE VISANT AINSI QUE SON FILS.

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : 03 - JUR - protection fonctionnelle Multicanal : Non
maire.PDF

Pièces jointes :

03 - JUR - PJ Elsa
RAGUIN.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/23 à 17:13

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 03/07/23 à 17:13

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 03/07/23 à 17:20